



Office Notarial certifié
pour l'ensemble de ses activités

OFFICE NOTARIAL DE TRELAZE

Christophe ROY - Vincent DELAFOND - Guislaine BELLION-LOUBOUTIN

Successeurs de Mes DOUILLARD, GUILBAUD, SALAÛN, LEBLANC, LE MEUT et MATHIS

220, avenue Pierre Mendès-France - BP 20025 - 49801 TRELAZE CEDEX

Tél : 02 41 330 330

Fax : 02 41 330 339

E-Mail : lemeut-roy-mathis@notaires.fr

Service Immobilier :

02 41 330 333

06 23 33 73 13

06 34 06 37 75

LA LISTE DES PIÈCES NÉCESSAIRES POUR UN DIVORCE

Veuillez trouver ci-dessous la liste des documents à nous transmettre. Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au :

Tel : 02.41.330.330

Email : rdb.trelaze@notaires.fr

1. L'état civil :

- La copie du livret de famille
- La copie des cartes d'identité des époux.
- La copie du contrat de mariage.
- Les coordonnées des époux (Adresses postales, numéros de téléphones, adresses email)

2. La procédure :

- Les coordonnées du ou des avocats.
- Les éventuelles pièces de procédure : ordonnance de non conciliation, requête, jugement...

3. Les actifs :

- Les avoirs bancaires : coordonnées des établissements bancaires et numéros.
- Les propriétés : Titres de propriété.
- Les véhicules : cartes grises.
- Les références des contrats d'assurances vie.
- Le dernier relevé épargne salariale ou d'épargne entreprise.
- Les statuts des sociétés mis à jour et les derniers bilans. (SCI: CBEC, SARL: CBEC)
- La liste des mutuelles du défunt.
- Toutes pièces justificatives des donations et successions recueillies par chaque époux.

4. Les passifs :

- Les soldes des emprunts et de tout passif en cours.
- Les taxes d'habitation.
- Les taxes foncières.
- La déclaration d'ISF
- La dernière déclaration d'impôt sur le revenu et le dernier avis d'imposition

Etant ici précisé que cette liste est non exhaustive et peut être complétée à la réception des pièces susvisées.



BUREAUX OUVERTS de 8h45 à 12h00 et de 14h00 à 18h30 - Parkings - FERME LE SAMEDI APRES-MIDI

Société à Responsabilité Limitée Titulaire d'un Office Notarial

Membre d'une association agréée. "Règlement des frais et honoraires par chèques ou virement aux comptes courants de l'Etude"